Le Jaseur du Lac

Volume 31, numéro 3 • Décembre 2015

Lac-Sergent

Joyeuses Fêtes !

Décharge du lac Sergent

Crédit photo : Marcel Michaud

Table *des* Matières

Mot du maire page 3

Mots des conseillers

Mario Émond, district #1 page 4
Hélène D. Michaud, district #2 page 4
André Métiver, district #3 page 5
François Garon, district #4 page 5

Information municipale

Rapport du président du comité consultatif d'urbanisme page 6
Mot de l'inspecteur page 6
Une page d'histoire page 17-18
Remise des médailles de la ville de Lac-Sergent pages 19 à 22
Une coupe précieuse page 23
Comité de construction réseau égoût collecteur page 23
Service du greffe page 26

Gestion financière

État de la situation financière pages 7 à 16

Organismes et associations

Association nautique du Lac-Sergent
- Calendrier des activités page 24

Projet respire Comité Vas-y page 25
Carrefour F.M. page 25

Service divers

Collecte spéciale des sapins de Noël page 27
Comment placer les bacs roulants pour la collecte page 23
Horaire de la cueillette des ordures page 28

Mot du Maire

Denis Racine

maire@villelacsergent.com

Chères Sergentoises, chers Sergentois,

Nous voici déjà à la fin de cette année. Alors que la période des Fêtes et son cortège de réjouissances sont à nos portes, c'est aussi une période propice aux bilans et aux perspectives d'avenir.

Tout au cours de cette année, le sujet principal de préoccupation de la vie municipale à Lac-Sergent a été sans conteste le projet d'égout collecteur.

Nous recevrons bientôt les plans et devis préliminaires qui nous indiqueront notamment les coûts de ce projet. Ils vous seront présentés afin de vous permettre d'exercer un choix éclairé lors du prochain référendum sur la question, envisagé pour le printemps prochain. Rarement, notre communauté a-t-elle été confrontée à un choix si stratégique qui conditionnera notre avenir pour longtemps.

Vous avez reçu récemment un nouveau communiqué du Comité pour d'autres solutions dans lequel ces gens nous indiquent qu'ils ne dévoileront pas leur solution avant la période référendaire. La Ville étudie la question du traitement de nos eaux usées depuis au moins dix ans. De nombreux rapports scientifiques ont été réalisés concernant diverses solutions, supportant au final celle que nous vous proposons. Si celle-ci n'était pas la meilleure, croyez-vous sincèrement que nous nous entêterions à vous la présenter. Et voilà, tel un magicien sortant un lapin de son chapeau, ce comité, créé il y a peu, vous indiquera une solution en pleine campagne référendaire, solution qui n'aura pas été validée scientifiquement, uniquement dans le but de brouiller les esprits. S'ils sont sérieux, en ayant à cœur les intérêts des citoyens, et pensent avoir une solution qui serait la bonne, qu'ils la fassent connaître maintenant. C'est cela offrir un véritable choix aux citoyens. Sinon, nous avons affaire à des affabulateurs.

Dans ce numéro du Jaseur, la présentation de l'état de nos finances vous donne les derniers détails de l'avancement du dossier. J'ai confiance que les Sergentoises et Sergentois, très attachés à leur lac, feront un choix qui garantira l'avenir.

D'ici là, le nouveau budget 2016 de la Ville sera présenté et adopté. Le nouveau rôle d'évaluation qui entrera en vigueur le 1er janvier 2016 ainsi que la hausse constante des coûts, tout en limitant les hausses de taxes, constituent le défi de ce prochain budget.

Les travaux entrepris concernant le parc municipal sont terminés. La fréquentation que nous avons constatée assure que le tout est un grand succès. Il y avait longtemps que la Ville n'avait pas autant investi dans ses loisirs et pour les enfants. Nous espérons que cela sera porteur de nouveaux projets mobilisateurs et emballants.

En terminant, mon épouse Jeanne se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une Nouvelle Année remplie de joie, de bonheur et surtout de santé.

DENIS RACINE, maire

Mots des conseillers

Mario Emond

Conseiller au district no 1

Bonjour à tous,

C'est encore une nouvelle saison qui arrive et c'est la saison hivernal avec ses joies et aussi ses inconvénients. Durant l'année qui vient de passer, j'ai eu l'opportunité de vous représenter comme représentant de la ville à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. On travaille fort pour garder les coûts de collecte au plus bas prix possible et ça marche. Je vous représente au C.C.U. avec des gens qui veulent le mieux pour la municipalité. Nous avons effectué des travaux routiers et il en reste encore beaucoup à faire.

Je veux féliciter les parents qui ont accueilli un nouveau-né dans leur foyer. Bravo !

Je vous souhaite un joyeux temps des Fêtes et une bonne année ainsi qu'une bonne santé

Mario Emond
Conseiller district no 1

Hélène D. Michaud

Conseillère au district no 2

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'année qui se termine a été riche en activités de toutes sortes.

Concernant le dossier des loisirs, l'aménagement et le terrassement des aires de jeux adjacents à l'Hôtel de Ville sont terminés. Nous avons installé de l'éclairage, ainsi que des caméras de surveillance et il reste à finaliser au printemps l'intérieur de l'abri construit près du stationnement. L'achalandage du parc nous démontre sans contredit son très grand succès.

Le dossier qui retient toujours l'attention est celui du projet d'égout collecteur (voir l'état de situation dans ce Jaseur). Beaucoup de commentaires et d'écrits circulent autour du lac, assurez-vous qu'ils viennent de professionnels, la Ville a toujours appliquée cette règle afin de garantir le sérieux du projet. Après plusieurs études scientifiques, la seule solution pouvant améliorer le lac en retenant à la fois le phosphore, l'azote et les micro-polluants demeure l'égout collecteur.

Les citoyens qui se présentent aux séances de Conseil ou aux rencontres d'informations viennent pour recueillir de l'information et suivre les activités de la Ville. Il s'impose de mentionner que l'opposition dans une municipalité est démocratique et que toute opinion est valable en autant que les interventions se fassent de façon constructive dans le respect des individus. Malheureusement, le manque de sérieux, d'éthique et les écarts de langage de certains ternissent la tenue des échanges depuis plusieurs années. Souhaitons une amélioration.

Je vous invite à consulter notre site Internet à l'adresse www.villelacsergent.com afin de suivre les activités de la Ville. L'onglet « Vidéos » est maintenant fonctionnel et riche en informations.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes, ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2016.

Hélène D. Michaud
Maire suppléante et
Conseillère district no 2
Responsable des loisirs et du site internet

André Métivier

Conseiller au district no 3

Chères citoyennes, chers citoyens,

Mon message est centré sur le projet du réseau d'égout collecteur. Ce réseau pourrait être une solution idéale, mais après avoir vu différentes installations dans d'autres municipalités dont Bécancour et Neuville, le Lac Sergent ne rencontre pas les même conditions qui permettent d'avoir un système d'égout à un prix abordable et sans danger pour le lac. Le système qui nous est proposé comporte une multitude d'interrogations.

Une visite à Bécancour pour voir un réseau similaire avec le surintendant des infrastructures m'a permis d'avoir une meilleure vision des travaux et des coûts. La ville a bénéficié d'un net avantage car le ministère des Transports défrayait les travaux routiers. Étant un spécialiste dans le domaine avec 35 ans d'expérience, le surintendant nous a dit qu'il a opté pour un bassin de décantation car les coûts d'opération sont minimes comparés à ceux d'une usine Rotofix.

Une autre visite a été effectuée à Neuville pour voir une usine Rotofix installée pour un promoteur qui effectuait un développement résidentiel au bord du fleuve. La personne ressource nous a mentionné qu'il y avait beaucoup d'entretien à faire : tests d'eau hebdomadaires, mécanique et remplacement fréquent de moteurs. Il leur faut du personnel qualifié disponible en tout temps, donc des coûts supplémentaires. C'est pourquoi le promoteur a décidé de donner l'usine à la municipalité.

Pour conclure, suite aux visites effectuées dans ces municipalités et aux renseignements obtenus par la firme d'ingénieurs du Lac Sergent, notre ville ne rencontre pas les conditions favorables pour l'installation du système proposé. Nous sommes en terrain montagneux (grosses roches et moraine), ce qui implique de la machinerie lourde, donc des coûts très élevés et possiblement la détérioration du réseau routier. En plus, il n'y aucune garantie de l'étanchéité du réseau sous pression, cela représente, à mon avis, un danger pour le lac et les sources d'eau potable. Rappelons que chaque propriétaire visé devra supporter les coûts d'installation de la nouvelle fosse (retrait de l'ancienne fosse, creusage, tuyau, frais de raccordements de plomberie et d'électricité à la résidence, réparation du terrain) en plus des coûts du réseau municipal.

Dans l'éventualité où l'on ne pourrait réaliser ce projet nous aurons toujours des obligations pour améliorer la santé du lac. Il existe d'autres alternatives très efficaces à coût acceptable. Si vous désirez obtenir de l'information de la part du Comité citoyen, je vous invite à visiter leur page Facebook ou, pour ceux qui ne l'on encore fait, vous pouvez transmettre vos coordonnées à : comitecitoyen_ls@hotmail.com. En tant que conseiller municipal je me fais un devoir de vous informer au mieux de ma connaissance. Je demeure à votre écoute et à votre disposition si vous le jugez nécessaire.

Mon épouse et moi-même profitons de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne année 2016.

André Métivier
Conseiller district no 3

François Garon

Conseiller au district no 4

Bonjour chers citoyens,

Vous avez été nombreux à assister aux réunions d'information tenues au cours de l'été par la ville pour tenter d'obtenir en vain des réponses à vos interrogations. Je vous remercie. Certains d'entre vous ont même décidé de se regrouper en un comité et se sont donné comme mandat d'informer les citoyens sur les tenants et aboutissants de ce projet. Je tiens à remercier ces personnes pour leur implication. Pour l'heure, le constat qui ce dégage par rapport à ce projet d'un réseau d'égout n'est pas très rassurant face au fardeau fiscal que vous devrez assumer pour des travaux d'une telle envergure. Ça ne va pas très bien dans ce dossier. On vous cache de l'information et on vous transmet seulement des demi-vérités pour vous vendre un projet. Vive la transparence!

Comme par exemple, l'étude technique de la firme Cima, il s'agit encore une fois d'une étude incomplète. Oubliez votre souhait d'obtenir les coûts réels des travaux que vous devrez exécutés sur votre terrain. Vous le saurez que lorsque la pelle mécanique sera chez vous. De plus, le contrat qui vient tout juste d'être accordé à Cima est-il encore tout chaud que déjà, le maire a annoncé lors de la séance de novembre que des extras seraient ajoutés afin d'obtenir l'estimé des coûts d'installation reliés à l'usine de traitement.

Ce qui m'interpelle le plus dans ce dossier, c'est qu'en voulant vendre ce projet à tout prix, on banalise complètement les effets collatéraux et les dépenses expotentielles à venir concernant l'entretien d'un tel réseau. Je l'ai déjà mentionné et je le répète, nous n'avons pas et nous n'auront jamais les moyens collectivement, de nous payer une telle infrastructure.

J'ose espérer que la période référendaire à venir, s'il en est, sera plus propice pour enfin avoir de vrais chiffres. D'ici là, je vous invite à suivre sur son Facebook le comité des citoyens à l'adresse suivante : « Comité citoyen pour d'autres solutions au lac sergent ».

En terminant je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous transmettre mes meilleurs vœux ainsi que ceux de ma conjointe pour cette période des fêtes.

François Garon
Conseiller district no 4

Rapport 2015 du président *du* comité consultatif d'urbanisme

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni à dix (10) reprises en 2015 pour discuter des problèmes engendrés par les demandes de permis ainsi que sur l'étude de différents projets de règlements ayant trait à la modification de la réglementation d'urbanisme dont plus particulièrement ceux concernant le Règlement no 315-14 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

En 2015, l'inspecteur municipal n'a pas chômé : Monsieur Éric Chamberland a accordé, à ce jour, 122 permis dont la répartition est la suivante :

Constructions et agrandissement	**11**
Rénovations et bâtiments secondaires	**42**
Puits	**7**
Installations septiques	**6**
Renaturalisation des rives	**3**
Démolition	**5**
Autres (coupe d'arbre, aménagement, lotissement, etc.)	**48**

La valeur investie sur les différentes propriétés au lac pour l'année en cours est de 2 917 355 dollars.

Ceci complète donc le rapport du président du comité d'urbanisme pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2015. Je remercie, pour leur implication et leur assiduité aux réunions, les membres du Comité consultatif : Mme Louise Cimon, M. Jean Lachance, M. Francis Lacasse ainsi que monsieur Mario Émond, conseiller à la Ville de Lac-Sergent. Je remercie aussi monsieur Éric Chamberland, inspecteur et madame Kathy Paré pour le travail de secrétariat.

Jean-Marc Robitaille
Président du Comité

Mot de l'inspecteur

L'hiver est déjà à nos portes, voici donc un rappel concernant le stationnement en période hivernale pour faciliter le déneigement des rues de la ville du Lac-Sergent. Je vous rappelle qu'il est interdit de stationner un véhicule sur les rues de la ville pour la période du 15 novembre au 1 avril, et ce, pour améliorer la qualité du déneigement. La ville se verra autorisée à faire remorquer les véhicules fautifs. Concernant le déneigement des toitures, il est interdit de mettre la neige chez le voisin ou dans la rue. Le but de ce rappel est de faciliter la tâche des déneigeuses pour augmenter l'efficacité du déneigement sur tout le territoire de la ville du Lac-Sergent. Merci de votre collaboration !

De plus, il est important de préciser que tout citoyen est responsable de l'entretien de son ponceau d'entrée privé. Pour éviter l'obturation des ponceaux et ainsi contrer les dégâts éventuels, il est primordial de bien nettoyer votre ponceau de toutes obstructions, car mieux vaut prévenir que guérir.

INFO PERMIS

Évitez de mauvaises surprises en vous assurant que vous détenez les autorisations nécessaires avant de débuter vos travaux. L'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation auprès du Service d'urbanisme est obligatoire.

Pour toutes autres demandes d'informations, vous pouvez vous adresser à l'inspecteur municipal au 418-875-4854

Éric Chamberland
Inspecteur municipal

État de la situation financière 2015

RAPPORT DU MAIRE
MONSIEUR DENIS RACINE

16 novembre 2015

En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2015 sur la situation financière de la Ville. Il représente un moment privilégié pour faire le bilan des actions du Conseil municipal à l'aube d'un nouveau mandat.

1. États financiers 2014

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2014. L'année financière 2014 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 87 547 $, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté à 264 830 $, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

	RÉEL 2014	**BUDGET 2014**
RECETTES		
- Taxes	727 282 $	711 276 $
- Autres recettes de source loc.	65 930$	27 218 $
- Transferts	164 959 $	86 472 $
- Services rendus	142 767 $	112 749 $
- Imposition de droits	55 466 $	42 250 $
- Amendes, intérêts, etc.	6 164 $	4 590 $
- TOTAL	**1 162 568 $**	**987 555 $**
DÉPENSES		
- Administration gén.	207 051 $	214 738 $
- Sécurité publique	142 879 $	147 030 $
- Transport	243 583 $	259 982 $
- Hygiène du milieu	270 098 $	192 688 $
- Santé et bien-être	607 $	607 $
- Aménagement, urb et dév.	57 249 $	84 927 $
- Loisirs et culture	73 055 $	80 153 $
- Frais de financement	4 530 $	26 614 $
– TOTAL	**999 052 $**	**1 006 739 $**
AFFECTATIONS		
- Surplus non affecté	264 830 $	
- Surplus affecté ET		
- Réserve financière et fonds rés.	(-129 039 $)	
- Activités d'investissement	8 541 $	
-Surplus (déficit) de l'exercice	**87 547 $**	

2. Indicateurs de gestion 2014

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires municipales. Ces données sont publiques.

	2014	2013	2012
TRANSPORT ROUTIER			
VOIRIE MUNICIPALE			
Coût par kilomètre de voie	5 266 $	5 019 $	4 867 $
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE			
Coût par kilomètre de voie	3 947 $	3 709 $	3 438 $
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
- % croissance des valeurs résidentielles imposables	103.98 %	119.30 %	
RESSOURCES HUMAINES			
- % taux de présences des employés réguliers	100 %	100 %	100 %
- Effort de formation par employé	5 h		5 h
- % taux de départs potentiels à la retraite	0.00 %		
- % du coût de formation /rémunération totale	1.49 %	0 %	1.81 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
- Coût de la sécurité incendie par 100$/évaluation	n/a	n/a	0.06 $
HYGIÈNE DU MILIEU			
- Coût de la cueillette des déchets /résidence	79.15 $	80.00 $	82.57 $
LOISIRS ET CULTURE			
- Coût des activités culturelles / habitant	6.98 $	7.23 $	7.73 $
- Coût des activités récréatives /habitant	122.41 $	96.34 $	151.77 $

3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2014	2015	2016
- Enlèvement de la neige	96 034 $	99 132 $	102 229 $
- Cueillette des ordures / mat. Recycl.	47 238 $	47 986 $	47 219 $
- Collecte des boues septiques	23 000 $	23 000 $	23 000 $
- Incendie	52 010 $	54 010 $	60 487 $
- MRC	41 191 $	41 896 $	
- Évaluateurs	17 662 $	17 833 $	
- Sécurité publique	93 765 $	94 364 $	90 692 $
- Ville de Ste-Catherine / ch. TDLS	9 747 $	9 789 $	9 789 $
	380 647 $	**387 920 $**	**333 416 $**

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2014, prévoyait des immobilisations de 4 181 893 $ échelonnés comme suit :

2015	**1 327 300 $**
2016	**1 385 300 $**
2017	**1 469 261 $**

La programmation des années 2016-2017-2018 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2016.

LISTE DES CONTRATS *(DÉPOSÉE SUR LE SITE INTERNET)*

Liste des contrats de plus de 25 000$ et comportant une dépense de plus de 2 000$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000$

(VOIR ANNEXE A)

Les aspects financiers de ce rapport sont indissociables d'autres sujets qui ont des impacts importants sur la vie de la communauté sergentoise.

Qualité des eaux du lac

Traditionnellement, la qualité des eaux du lac Sergent figure au premier chef des préoccupations de vos élus. Nous le savons, nous l'avons constaté, notre lac est en mauvaise santé et se dégrade à chaque année. Même si plusieurs gestes ont été posés, les apports de phosphore et d'azote provenant principalement de nos installations septiques, pour la plupart vieilles de plus de 35 ans, minent la qualité des eaux et permettent la prolifération des plantes aquatiques et des cyanobactéries. C'est pourquoi, depuis près de neuf (9) ans, nous nous intéressons à un projet d'égout collecteur pour remplacer nos installations individuelles et réduire à zéro les apports de phosphore et d'azote provenant de cette source.

Un premier référendum en juillet 2013 a donné mandat au Conseil d'aller de l'avant. Malheureusement, quelques semaines après que nous ayons tenu cet exercice démocratique, le ministère de l'Environnement, après avoir inscrit à notre insu, le lac Sergent sur la liste des lacs prioritaires dans le cadre de son programme de lutte contre les cyanobactéries, nous a interdit de construire une des trois usines de traitement des eaux usées prévues au projet, à la charge du lac. La raison invoquée était d'interdire des déversements de phosphore dans le lac qui, incidemment, seraient dix (10) fois plus importants advenant la reconstruction en neuf de nos installations individuelles selon les normes du Q2, r.22. Nous avons donc refait nos devoirs en réunissant plus de 350 résidences dans un seul réseau avec une seule usine de traitement à la décharge du lac. Nous avons négocié et convenu des ententes de coopération avec nos voisines, les villes de Saint-Raymond et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de permettre le passage des tuyaux sur leur territoire, transmettre de l'information à leurs citoyens sur le projet et leur offrir des possibilités de raccordement.

Après avoir obtenu du ministère de l'Environnement la fixation des *Objectifs environnementaux de renvoi (OER)* des eaux usées et traitées dans la décharge du lac qui sont très sévères (les eaux rejetées doivent respecter la norme de baignade), nous avons procédé à un appel d'offres pour des services professionnels en vue de la préparation des plans et devis préliminaires, plans et devis définitifs et surveillance des travaux. Cette étape a nécessité beaucoup de travail et j'en profite pour remercier les membres du Comité de construction, notamment MM. Paul Isabelle et Gilles Lacouline. Le tout s'est concrétisé par l'octroi du contrat à la firme d'ingénieurs Cima+. Nous nous étions fixés une enveloppe budgétaire pour la première étape du contrat, les plans et devis préliminaires, de 200,000 $. Le contrat a été attribué à 187,000 $ taxes inclues.

Ces plans et devis préliminaires seront déposés d'ici la fin de cette année. Ils indiqueront le coût réel de notre projet et ouvriront la voie à une consultation référendaire sur le règlement d'emprunt devant financer le projet. Les citoyens recevront également une fiche individuelle afin de faciliter la planification des travaux qu'ils auront à réaliser pour se raccorder à l'égout collecteur.

Nous avons rencontré les citoyens pour expliquer le projet et son état d'avancement les 25 juin et 8 août derniers. Un groupe d'opposants au projet s'est constitué. S'opposer à ce projet constitue un droit légitime. Toutefois, alors que ce projet se voulait rassembleur pour offrir à notre communauté une meilleure qualité de vie avec un lac en santé, le débat semble tourner à la hargne et à la querelle de personnalité.

Ai-je besoin de rappeler que ce projet n'est pas le projet Racine ou le projet du maire ? C'est au contraire une solution préconisée par le conseil municipal pour améliorer notre lac et procéder au remplacement de nos installations septiques ayant dépassé, et de loin, leur vie utile.

Il existe peut-être d'autres solutions. Mais encore faut-il les présenter clairement et indiquer en quoi elles peuvent être à la fois plus économiques tout en contrant totalement les déversements de phosphore et d'azote dans le lac. Elles doivent aussi être facilement implantables sur des terrains dont la plupart sont de superficie restreinte. Le Comité pour une autre solution a déjà modifié son nom pour Comité pour d'autres solutions, mais nous les attendons toujours.

Nous ne règlerons pas nos problèmes en mettant une pilule magique dans le lac comme voudraient le faire croire certains. Ces opposants vous ont déjà envoyé cinq communiqués dans lesquels les choses les plus farfelues ont été écrites. Je n'en retiendrai que trois.

1) Ils prétendent que le coût du projet serait passé de 3,6 M$ à 10 M$. Or les 3,6 M$ représentent la part de la ville telle que présentée lors du précédent référendum, alors qu'avec la part assumée par les citoyens pour leurs fosses individuelles et leur raccordement au réseau, le projet total a toujours avoisiné les 10 M$;

2) Ils écrivent que le réseau serait construit en tuyau de PVC, faisant incidemment dire le contraire à l'article de journal cité. Or, il le sera en HDPE (Polyéthylène haute densité), un matériel garanti 50 ans;

3) Enfin, ils mettent en doute les chiffres de la Ville dans le cas des coûts de vidange d'une fosse de rétention entière pour une résidence à l'année en donnant un exemple avec des coûts de vidange de moins 800 $ par année. Cette solution étant la dernière des huit solutions proposées par le Règlement Q2, r. 22 lorsqu'aucune autre ne peut être implantée, il n'est donc pas inutile d'indiquer qu'elle ne saurait constituer la solution universelle. Vérification faite, cet exemple ne concerne qu''une seule résidence qui produirait 2 400 gallons d'eaux usées par année (5,3 gallons par jour pour faire la cuisine, prendre sa douche ou son bain, laver la vaisselle et le linge en plus des eaux de la toilette). Les normes du ministère indiquent qu'une telle résidence devrait produire plutôt 82 000 gallons par année. Cherchez l'erreur ! Comment pouvons-nous nous fier à de telles « solutions » qui ne tiennent pas la route et sont davantage destinées à tromper les citoyens ?

Plus récemment, vous avez reçu un autre communiqué de ce Comité où l'on vous explique la superficie des terrains et le nombre des résidences permanentes et secondaires touchés par le projet ainsi que celles du bassin versant. Ces données suscitent les commentaires suivants.

Nous connaissons tous l'état de notre lac engendré par l'urbanisation où un peu plus de 40 % des résidences sont habitées en permanence. Vous connaissez bien sûr la tendance lourde qui nous dirige vers la disparition éventuelle d'un grand nombre de chalets ou de résidences estivales qui seront transformés en résidences permanentes, remplaçant une utilisation des installations septiques trois ou quatre mois par année par une sollicitation douze mois par année. Vous pouvez aisément imaginer l'effet que cela aura sur les eaux du lac si la bonne solution n'est pas implantée.

De plus, on vous indique que 117 résidences ont un terrain d'une superficie inférieure à 1 000 mètres carrés (plus 9 terrains vacants) et 116, entre 1 000 et 2 000 mètres carrés (plus 9 terrains vacants). Les rédacteurs du communiqué n'ont pas poursuivi leur raisonnement, car ils auraient conclu sans l'ombre d'un doute, de l'intérêt d'un égout collecteur. En effet, avant la réforme du Q2, r.22 entrée en vigueur en 2015, il fallait un terrain d'au moins 1 000 mètres carrés pour refaire ses installations septiques, compte tenu que celles-ci ne pouvaient être reconstruites dans la rive (15 mètres du lac), sous les bâtiments existants (maison, garage, cabanon) et dans une bande de 2 mètres de ceux-ci, sous l'entrée et le stationnement, sous les arbres et enfin à l'endroit des installations septiques actuelles.

Depuis la réforme, on doit ajouter une distance minimum de 30 mètres d'un puits (sauf pour la fosse de rétention entière, laquelle doit être à au moins 15 mètres), soit un rayon d'interdiction pouvant aller jusqu'à 2 827 mètres carrés s'ajoutant même possiblement aux restrictions précédemment mentionnées en fonction du lieu d'implantation du puits sur votre terrain. Et on peut indiquer que ces 30 mètres ne concernent pas seulement votre puits, mais aussi ceux de vos voisins. Tout cela pour dire qu'il faudra un terrain d'au moins de 2 000 mètres carrés, en étant chanceux, pour reconstruire les installations selon le Q2, r.22, ce qui exclut près des 2/3 des résidences. Que fera-t-on avec ces résidences en difficulté ? Devons-nous laisser tomber ces citoyens comme semble le suggérer le comité des opposants ?

Le projet d'égout collecteur est un dossier très complexe. Bien sûr, chacun peut et doit se faire sa propre opinion. Mais avant de prendre pour acquises les choses que nous entendons ou lisons à gauche et à droite, prenons le temps de vérifier que les avis énoncés viennent de professionnels, règle que la Ville a toujours respectée pour garantir le sérieux de son projet. Ce n'est pas le « premier patenteux du dimanche » venu qui peut s'improviser ingénieur !

Avec la majorité des membres du conseil municipal et bon nombre de citoyens, je demeure profondément convaincu que l'égout collecteur qui réduit à zéro les déversements de phosphore, d'azote et autres micros-polluants, demeure la meilleure solution. Une solution qui sauvera notre lac, donnera une plus-value à nos propriétés au lieu de les déprécier avec des systèmes qui continuent de polluer.

Urbanisme

L'égout collecteur a quelque peu éclipsé les problèmes d'urbanisme au cours de 2015. La refonte de notre réglementation en 2014 a permis de solutionner plusieurs problèmes. Nous avons constaté toutefois quelques difficultés. C'est pourquoi nous avons adopté le règlement 329-15 concernant la salubrité des immeubles et proposé les règlements 327-15 concernant les bâtiments secondaires et 331-15 amendant le Plan d'intégration et d'implantation architectural (P.I.I.A.) qui feront l'objet prochainement d'une consultation publique.

Par ailleurs, le dossier du redressement cadastral réclamé par la Ville suite à la réforme cadastrale de 2006 devrait trouver son aboutissement prochainement.

Hôtel de Ville

J'ai annoncé en décembre 2014, lors de la présentation du budget 2015, que la Ville paiera comptant la part des travaux de la construction de l'Hôtel de ville qui dépassait la subvention de 297 000 $ que nous avions obtenu. Donc ce projet n'aura généré pour notre communauté aucune dette.

Travaux publics

Le Conseil municipal doit toujours être vigilant à l'égard de nos infrastructures routières. En 2015, nous avons procédé à des réparations de la chaussée à divers endroits (Tour du lac Nord entre le chemin de la Chapelle et la croix, Tour du lac Sud), aux nettoyages de fossés. Dans l'ensemble, c'est près de 79 000 $ que la Ville aura dépensé cette année à ce chapitre. Nous avons reconduit le programme d'aide au déneigement des chemins privés et amélioré la descente à bateaux.

Loisir et culture

Comme par les années passées, le Conseil municipal a maintenu son appui financier à nos organismes. L'Association nautique a obtenu une subvention de 30 000 $ plus un montant supplémentaire de 4 500 $ pour la présentation des feux d'artifice de la Fête Nationale et 200 $ pour la Soirée des dames. L'APPELS a reçu une somme de 8 000 $ et la Fabrique qui s'occupe de notre chapelle, un montant de 3 000 $.

Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles qui travaillent sans compter leur temps et leur argent dans ces organismes. Les succès que remportent nos jeunes lors de compétitions et la reconnaissance de tiers à l'égard de ces bénévoles témoignent amplement de leur contribution au mieux-être de notre communauté.

Nous avons également soutenu financièrement la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf (2 094$) et notre organisme de bassin versant, la Capsa (500$). Nous avons convenu d'une entente de soutien avec le Club de motoneiges de Saint-Raymond pour la piste de contournement du lac Sergent par les motoneiges à la hauteur de près de 18 000 $ dont les versements sont échelonnés sur dix (10) ans, et ce, tant que la piste de contournement sera maintenue.

Nous avons également complété la construction de la phase II du parc municipal, près de l'Hôtel de ville. Nous avons financé ces travaux à même le fonds de parc, pour une somme de 73 832 $. Cette phase a permis l'agrandissement de l'aire de jeux par l'ajout d'un module de balançoires tandis qu'un support à vélo a été installé dans l'aire de stationnement de même qu'un abri pour les visiteurs. Nous avons terminé les aménagements paysagers. Les parcs de baseball et de soccer ont été totalement réaménagés.

L'aire du parc est dorénavant éclairée en totalité et sécuritaire. Il s'agit d'une réalisation qui nous remplit de fierté. Le simple fait de voir de nombreuses familles venir s'y amuser tous les jours témoigne amplement du succès de ce projet.

Enfin, nous avons poursuivi l'attribution pour une sixième année consécutive, des Médailles d'Honneur au Mérite et de Reconnaissance au Bénévolat, afin de témoigner de notre admiration et de nos remerciements aux Sergentois et Sergentoises qui se sont illustrés.

Administration municipale

Notre bulletin municipal, Le Jaseur, sera publié deux fois en 2015. Du côté de notre site internet, il a reçu 11 843 visites de mars à septembre 2015.

2015 fut une année particulièrement chargée pour notre fonction publique municipale. À notre directrice générale, Josée Brouillette et notre inspecteur, Éric Chamberland, se sont joint un inspecteur adjoint durant la période estivale, Raphaël Cinq-Mars et une secrétaire à temps partiel, Kathy Paré. Nous les remercions pour leur travail et leur disponibilité.

Situation financière 2015

Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2014 à 264 830 $. Au cours de l'année 2015, nous avons assumé des dépenses à même nos surplus d'environ 134 000 $ principalement liés au projet d'égout collecteur, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté au 31 octobre 2015 d'environ 130 740 $.

A cette date, nous avons des recettes de 1 020 103 $ sur un budget initial de 1 081 500 $ et des dépenses et immobilisations de 791 536 $ sur un budget initial de 1 081 500 $. Le surplus s'élève donc à 228 567 $. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un surplus au 31 décembre prochain.

La Ville n'a actuellement qu'une dette de 200 000 $ contractée récemment pour la préparation des plans et devis préliminaires de l'égout collecteur, remboursable sur cinq ans et qui fera l'objet d'une taxe spéciale dans le prochain budget. Notre règlement d'emprunt a fait l'objet d'une approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le 3 novembre dernier.

Néanmoins, la présente administration a toujours travaillé à maintenir le compte de taxes des sergentois et sergentoises à un faible niveau. Ainsi, nous savons qu'il est inférieur d'au moins 1 000 $ par année pour une résidence de valeur moyenne à Lac-Sergent comparativement à la résidence de même valeur située au lac Sept-Iles, à Saint-Raymond.

Rôle d'évaluation

L'année 2015 est la troisième et dernière année d'exercice d'application du rôle triennal. Dans l'ensemble, notre évaluation s'établissait en date de ce jour à 110 384 600 $. Le dépôt du rôle triennal 2016-2018 s'est fait dernièrement. Notre richesse collective est passée de 98 662 580 $ en 2013 à 122 341 600 $ en 2016, un accroissement de 24 %. La valeur moyenne d'une maison à Lac-Sergent est de 270 629 $ en 2015 et de 302 940 $ en 2016, semblable à celle d'une maison située dans la Ville de Québec (comparativement à 171 900 $ en 2016 pour la MRC de Portneuf). Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que notre richesse foncière était de 35 824 300$ en 2006 et que la valeur moyenne d'une résidence était alors de 102 890 $, une hausse de 19,4 % par année. L'importance de notre richesse foncière, notamment pour les terrains situés en bordure du lac, crée des distorsions majeures dans la répartition du fardeau fiscal à l'intérieur de la municipalité et au sein de la MRC, car, dans ce dernier cas, les quotes-parts sont fondées non pas sur la population, mais sur la richesse foncière uniformisée.

La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

	Année 2014	**Année 2015**	**Année 2016**
Proportion médiane :	101 %	89 %	100 %
Facteur comparatif :	0.99	1.12	1.00

Rémunération des membres du Conseil

La rémunération annuelle du maire est de 8 360$ plus une allocation non imposable de 4 180$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent une rémunération de 2 334$ par année ainsi qu'une allocation non imposable de1 167$. Une prime annuelle de 1 002 $ (dont 334$ est non imposable) est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. Une rémunération additionnelle de vingt-sept (27) dollars pour chaque séance est également octroyée au conseiller qui siège sur le Comité consultatif d'urbanisme. À cette somme, s'ajoute une allocation de dépenses de treize dollars et cinquante cents (13.50$). S'il agit à titre de président, la rémunération est bonifiée de sept (7) dollars et l'allocation de dépenses augmentée de trois dollars et cinquante (3.50$).

Le maire ou son représentant reçoit de la **MRC de Portneuf**, un montant de 122.40 $, plus une allocation de 61.20 $ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une rémunération de 183.60 $ par réunion pour les commissions de la MRC sur lesquelles il siège à titre de membre. Le total de la rémunération provenant de la MRC s'établira pour 2015 à environ 3 780 $. Tous les frais de déplacement sont également remboursés (0.53 cents/ km) pour tout déplacement du maire ou de son représentant.

Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit un jeton de présence de 62.61$ ainsi qu'une allocation non imposable de 31.31$ pour chaque assemblée de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles (RRGMRP).

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 323-15, adopté en conformité avec la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

DENIS RACINE, maire
17 novembre 2014

Date	Fournisseurs	Description	coût	Total
02/11/2015		Éclairage parc	449,42 $	
05/01/2015		Éclairage stationnement	486,79 $	
02/03/2015		Éclairage stationnement	95,86 $	
09/03/2015		Éclairage stationnement	115,63 $	
01/05/2015		Éclairage stationnement	20,14 $	
02/07/2015		Éclairage stationnement	20,41 $	
01/09/2015		Éclairage stationnement	20,74 $	
02/11/2015		Éclairage stationnement	20,41 $	**1 229,40 $**
03/02/2015		HDV - chauffage	1 209,60 $	
09/04/2015		HDV - chauffage	1 156,80 $	
08/06/2015	**Hydro-Québec**	HDV - chauffage	392,08 $	
06/08/2015		HDV - chauffage	223,71 $	
05/10/2015		HDV - chauffage	214,70 $	**3 196,89 $**
15/01/2015		Éclairage club nautique	19,84 $	
02/03/2015		Éclairage club nautique	19,21 $	
01/05/2015		Éclairage club nautique	20,14 $	
02/07/2015		Éclairage club nautique	20,41 $	
01/09/2015		Éclairage club nautique	20,74 $	
02/11/2015		Éclairage club nautique	20,41 $	**120,75 $**
05/01/2015		Éclairage public	606,59 $	
02/02/2015		Éclairage public	606,59 $	
02/03/2015		Éclairage public	547,86 $	
31/03/2015		Éclairage public	606,59 $	
30/04/2015		Éclairage public	606,43 $	
01/06/2015		Éclairage public	621,23 $	
30/06/2015		Éclairage public	601,17 $	
31/07/2015		Éclairage public	621,23 $	
31/08/2015		Éclairage public	621,23 $	
30/09/2015		Éclairage public	601,17 $	
02/11/2015		Éclairage public	621,23 $	**6 661,32 $**
				11 208,36 $

29/01/2015		Quote-parts 2015	15 995,24 $	
24/01/2015		Boues de fosse	1 520,76 $	
28/03/2015		Quote-parts 2015	15 995,24 $	
11/04/2015		Boues de fosse	875,91 $	
18/06/2015		Quote-parts 2015	15 995,24 $	
31/07/2015		Boues de fosse	3 118,37 $	
05/09/2015	**RRGMRP**	Boues de fosse	13 444,37 $	
02/10/2015		Boues de fosse	18 945,86 $	
27/10/2015		Boues de fosse	23 234,50 $	**109 125,49 $**

31/01/2015		Remise janvier 2015	721,69 $	
28/02/2015		Remise février 2015	762,34 $	
31/03/2015		Remise mars 2015	937,32 $	
30/04/2015		Remise avril 2015	779,07 $	
31/05/2015		Remise mai 2015	776,29 $	
30/06/2015		Remise juin 2015	1 146,54 $	
31/07/2015		Remise juillet 2015	1 060,25 $	
31/08/2015		Remise août 2015	1 293,84 $	
30/09/2015	**Receveur général**	Remise septembre 2015	870,12 $	
31/10/2015	**Canada (DAS)**	Remise octobre 2015	825,08 $	**8 895,72 $**

Date	Fournisseurs	Description	coût	Total
31/03/2015		Remise janvier à mars 2015	6 141,50 $	
11/02/2015		Ajustement de cotisations	91,81 $	
30/06/2015		Remise avril à juin	6 847,97 $	
30/09/2015	**Revenu Québec (DAS)**	Remise juillet à septembre 2015	8 165,99 $	**21 247,27 $**
03/02/2015	**Raymond Robitaille**	Déneigement des chemins publics	42 770,70 $	
04/03/2015	**excavation inc.**	Déneigement des chemins publics	42 770,70 $	
16/05/2015		Déneigement des chemins publics	10 692,68 $	
29/08/2015		Déneigement des chemins publics	10 692,68 $	**106 926,76 $**
	Construction & Rénovation Trépanier	Construction Hôtel de Ville	4 314,62 $	
15/04/2015	**Tremblay Bois**	Honoraires juridiques	4 806,95 $	
2015-02-15	**Mignault Lemay**		7 956,35 $	**12 763,30 $**
22/01/2015			1 114,55 $	
17/03/2015			434,13 $	
18/08/2015	**Entrepreneur G.L. inc.**		2 759,40 $	
16/09/2015			5 173,88 $	**9 481,96 $**
05/06/2015	**Association nautique**	Subvention 2015	20 000,00 $	
	lac Sergent	Subvention 2015	10 200,00 $	**30 200,00 $**
18/02/2015	**Ville de Ste-Catherine**	Frais de financement - chemin TDLS		**9 789,00 $**
28/04/2015		Service incendie	49 517,83 $	
28/03/2015	**Ville de Saint-Raymond**		901,07 $	**50 418,90 $**
17/04/2015		Honoraires prof.	172,46 $	
13/10/2015	**Régis Côté & associés**	HDV	9 211,33 $	**9 383,79 $**
15/01/2015			107,79 $	
15/01/2015			2 321,06 $	
15/04/2015		Honoraires prof.	3 878,11 $	
15/04/2015			4 147,73 $	
15/07/2015			1 762,85 $	
15/09/2015			5 748,75 $	
15/09/2015		Réseau égout	6 527,71 $	
	Roy Vézina & associés			**24 494,00 $**
18/06/2015			127,00 $	
		Quote-parts 2015 / SQ	47 182,00 $	
02/10/2015		Quote-parts 2015 / SQ	47 182,00 $	
	Ministre des Finances			**94 491,00 $**

Date	Fournisseurs	Description	coût	Total
04/06/2015		Aménagement paysager	2 002,86 $	
28/07/2015		Aménagement paysager	24 164,29 $	
17/08/2015		Aménagement paysager	610,48 $	
03/11/2015	**Aux PrimeVerts centre**		1 752,39 $	
15/10/2015	**jardin**	Aménagement paysager	2 046,56 $	**53 835,32 $**
19/05/2015		Travaux d'aménagement	1 414,19 $	
05/08/2015	**Forestier Ghislain**	Travaux d'aménagement	2 529,45 $	
17/08/2015	**Bédard**	Travaux d'aménagement	3 587,22 $	
22/09/2015		Travaux d'aménagement	988,79 $	
15/09/2015		Travaux d'aménagement	3 575,72 $	**12 095,37 $**
15/06/2015		Travaux d'aménagement	1 129,51 $	
20/07/2015	**Carl Beaupré,**		2 049,44 $	
17/08/2015	**camionneur**		3 202,47 $	**6 381,42 $**
15/06/2015	**Les Impresssions Borgia**	Impression du journal	2 062,54 $	
21/07/2015		Impression carte affaires	115,95 $	**2 178,49 $**
	Promutuel			
31/01/2015	**Portneuf/Champlain**	Assurances	17,96 $	
15/01/2015		Assurances	5 867,19 $	
15/01/2015		Assurances	474,45 $	
15/01/2015		Assurances	3 815,00 $	**10 174,60 $**
28/08/2015	**PAVCO**	Travaux de pavage	55 760,01 $	
15/09/2015			2 012,06 $	**57 772,07 $**
22/09/2015	**Jambette inc.**	Modules de jeux	872,38 $	
21/07/2015			6 347,77 $	**7 220,15 $**
22/07/2015	**Entreprises V. Noreau**	Travaux publics	14 945,37 $	
22/09/2015			500,14 $	**15 445,51 $**
16/06/2015	**Groupe Qualitas**	Étude géotechnique		**62 507,69 $**
07/01/2015	**Reliance Protectron**	Surveillance	353,20 $	
07/07/2015		Acquisition système surveillance HDV	4 812,68 $	
19/10/2015		Surveillance	183,46 $	**5 349,34 $**
05/06/2015	**A.P.P.E.L.S.**	Subvention 2015		**8 000,00 $**
07/05/2015	**Les Entreprises TREMA**	Balayage de rues		**4 541,51 $**
	Bédard Guilbault			
15/06/2015	**comptables**	Vérification 2014		**12 296,58 $**

Date	Fournisseurs	Description	coût	Total
11/05/2015	**Club motoneiges**	Subvention 2015		**2 175,00 $**
30/03/2015	**International Amusement**	Surveillance des travaux Parcs		**5 358,98 $**
28/08/2015	**Cabanon idéal**			**4 349,83 $**
23/07/2015	**Université Laval**	Projet de recherche bateaux		**3 000,00 $**
15/09/2015	**Watershed Monitoring**	Plan directeur environnement		**6 208,65 $**
06/10/2015	**Marie Morneau comm**	Stratégies de communication		**6 000,00 $**
	PAUL ISABELLE	**COORDINATION DU PROJET D'ÉGOUT**		
		FACT 3 / AVRIL 2015 (54,25H)	2 852,50 $	
		FACT 4 / MAI 2015 (21H)	1 122,00 $	
		FACT 5 / JUIN 2015 (71,50H)	3 575,00 $	
		FACT 6 / JUILLET 2015 (46,75H)	2 337,50 $	
		FACT 7 / AOUT 2015 (48H)	2 400,00 $	**12 287,00 $**
18/06/2015	**ASSoc.Propriétaires ch. Hêtres)**	Remb. déneigement chemins privés		**8 454,47 $**
22/09/2015	**Construction NIVO**	Abribus		**4 989,92 $**
04/06/2015	**Conception PMB**	Cage en acier - génératrice		**7 818,30 $**
21/05/2015	**Société de la piste Jacques-Cartier**	Subvention 2015		**2 094,00 $**
24/07/2015	**Fiducie de la Colonie**	Remb. déneigement chemins privés		**1 930,34 $**
		TOTAL		**825 204,71 $**

ALFRED-ÉMILE FRANCOEUR

Né le 26 octobre 1877 à Sorel, fils d'Alfred Francoeur et d'Olivine Beauchemin. Il épouse Alice Lépine le 21 octobre 1901 à l'église Saint-Roch de Québec.

Au terme de ses études, il obtient un doctorat en Pharmacie. Sa pharmacie était située sur la rue Saint-Jean, à Québec. À la demande des pharmaciens et étudiants en pharmacie, l'Université Laval fonde le 9 juin 1924, l'École de Pharmacie (qui deviendra la Faculté de Pharmacie) et confie sa direction à M. Francoeur qui assumera cette fonction jusqu'à son décès.

Commodore de l'Association Nautique en 1915.

Il acquiert les lots 465-7 et 464-3 à Lac-Sergent, de Joseph-Alfred Cambray le 16 septembre 1911, contrat que les parties résilient le 24 novembre 1911 afin de remplacer ces lots par les lots 464-1 et 465-7 qu'occupait en réalité M. Francoeur depuis le 15 juillet 1911 (aujourd'hui le 1900, chemin Tour du Lac Nord). À son décès, le chalet est légué à son épouse qui le revend le 17 mars 1928 à la Ville de Lac-Sergent. L'Association Nautique du Lac-Sergent et la Ville y construisent un chalet qui sert de club nautique, un garage et un quai public qui permet aux estivants de gagner en bateau leur chalet à leur descente du train à la Grande Station, située tout près. Le 10 décembre 1937, la Ville procède à la démolition du chalet et du garage et revend une partie du terrain à Mme Marie-Paule Carrier, épouse

d'Abbé-Frédéric Mercier (8e maire et directeur du journal Le Soleil). Le quai sera démoli après 1961 lorsque se termine le service de transport de voyageurs à la gare du Lac-Sergent.

Il décède le 28 octobre 1927 à Québec.

Le Prix Alfred-Émile Francoeur, créé en 1996, qui honore sa mémoire, est offert par Bristol Myers Squibb et décerné annuellement par la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval à un professeur ou un responsable de formation pratique afin de souligner l'excellence de son enseignement. Le lauréat est désigné par les étudiants de quatrième année inscrits au baccalauréat de la Faculté.

Levée topographique du Lac Sergent, comté de Portneuf, par l'arpenteur J.-N. Gastonguay, mars 1913.

Source : Magnan, Hormisdas, Monographies paroissiales - Esquisses des paroisses de colonisation de la Province de Québec, Québec, 1913, p. 189

GEORGES PARENT

Né à Québec le 15 décembre 1879, fils de Simon-Napoléon Parent, premier ministre du Québec (1900-1905) et maire de Québec (1894-1906), et de Claire-Louise Gendron.

Après ses études à l'Université Laval, il est admis au Barreau du Québec en 1904. Il pratique à Québec avec notamment Louis-Alexandre Taschereau (premier ministre du Québec).

Il est élu député du comté de Montmorency à la Chambre des Communes du Canada de 1904 à 1911, puis du comté de Québec-Centre de 1917 à 1930. Il est nommé sénateur en 1930 et le demeurera jusqu'à son décès en 1942. Il est Président du Sénat de 1940 à 1942. Propriétaire du journal Le Soleil.

Il a été propriétaire du lot 538 à Lac-Sergent, sauf l'île Saint-Joseph, du 24 octobre 1913 au 22 mai 1920.

Décédé le 14 décembre 1942 à Montréal.

Cérémonie de remise des médailles

du 29 août 2015

A) MÉDAILLE HONNEUR AU MÉRITE

LIZA RACINE

Liza Racine a mené une longue et fructueuse carrière en canoë-kayak qui a débuté au Club nautique du lac Sergent alors qu'elle avait huit ans et l'a conduite à la cinquième place en Coupe du Monde en Pologne, à la Médaille d'or aux Jeux Pan-Américains à Winnipeg en 1999 et, enfin, en 2000 aux Jeux Olympiques de Sydney. Ce parcours hors du commun lui a valu de nombreuses distinctions, dont sa nomination comme Personnalité Jeunesse Sportive de l'Année au Gala Personnalité Jeunesse Portneuvoise de 2001 ou sa médaille du Jubilée de la Reine en 2002.

Retirée de la compétition, elle a complété ses études en éducation physique à l'Université Laval et travaille aujourd'hui comme enseignante dans la région de Toronto.

Liza a porté avec fierté le nom de Lac-Sergent sur les plus hautes tribunes et nous lui en sommes reconnaissants. La médaille lui a été remise lors de la Soirée des dames le 20 août 2015.

JEAN-MARIE LANDRY
(à titre posthume)

Pionnier du lac Sergent, il a été l'un des fondateurs de l'Association Nautique dont il fut commodore de 1929 à 1930 et de 1933 à 1935. Il a été aussi syndic de la Chapelle de 1935 à 1937 et conseiller municipal de 1945 à 1948.

Passionné de voile, il a donné son nom à la Coupe qui fut remise lors des championnats au lac Sergent dans les années 1930 et 1940.

Après avoir suivi une formation en aviation en France à l'école du célèbre pilote Louis Blériot, il a été le premier québécois à piloter son propre avion dont l'hélice se retrouve au Musée de l'aviation à Ottawa tandis que son brevet est exposé au Musée de l'aviation à Saint-Hubert.

La médaille a été remise à sa petite-fille, Mme Lise Plamondon.

ALFRED LALIBERTÉ
(à titre posthume)

Plus connu sous le nom de Mon Oncle Albert, il fait partie de l'histoire des gens du lac. Il a fait ses débuts comme avironneur en 1930, puis est devenu capitaine et entraîneur durant plusieurs années avec les débutants tandis que les plus vieux se sont rendus jusqu'à Ottawa lors de compétitions où il a agi comme barreur du canot de guerre.

La médaille a été remise à sa fille, Mme Ginette Laliberté-Fréchette.

JACQUES PINET

Impliqué dans la relance des courses de voiles dans les années 1970, Jacques a été directeur de l'Association nautique de 1973 à 1982, puis commodore en 1983.

Conseiller municipal de 1985 à 1993, il fut maire de notre Ville de 1998 à 2000. On lui doit notamment la réfection de plusieurs rues de la municipalité de même que nos originales plaques de nom de rue.

PIERRE MARTIN

Pierre Martin est une personnalité bien connue à Lac-Sergent. Directeur de l'Association nautique de 1975 à 1983, il est commodore en 1982. Fortement impliqué dans le canoë-kayak, c'est durant son mandat que l'équipe du lac Sergent s'est rendue au Championnat canadien à Calgary (Alberta).

Il a été aussi conseiller juridique de notre Ville durant de nombreuses années.

B) MÉDAILLE HONNEUR AU BÉNÉVOLAT

ANNIE LANGLOIS

Annie a passé tous ses étés depuis sa naissance au lac Sergent. Elle a fait du canoë-kayak son sport de prédilection depuis 1975. Ainsi, elle a gagné deux médailles d'or au Championnat canadien en K4. Elle est entraîneur-chef dans les années 1980 et s'implique depuis longtemps comme bénévole en tant que juge d'arrivée ou vérificatrice lors de diverses compétitions. Elle est co-fondatrice avec son conjoint Jocelyn Vézina, du Triathlon du lac Sergent.

JOCELYN VÉZINA

Athlète dans l'âme, il a représenté le lac Sergent à de nombreuses reprises dans les compétitions de canoë-kayak. Capitaine à l'Association nautique pendant cinq ans, il a été le fondateur et l'organisateur des entraînements des maîtres et des parents, responsable de la participation de plus de 15 maîtres aux Championnats canadiens à Sherbrooke en 2009 qui a notamment remporté une médaille d'or au 500 mètres en C15. Il est aussi co-fondateur du Triathlon du lac Sergent en 2009.

GRÉGOIRE DUBÉ

Dès son arrivée au lac Sergent en 2000, Grégoire s'implique dans nos différents organismes bénévoles. D'abord à l'APPELS, où il a sensibilisé les élus à la protection de l'environnement, la protection du couvert forestier et à la renaturalisation des rives du lac. Dans l'Association nautique, il a contribué aux activités du Cloverleaf, marquant le centenaire de l'Association en 2006, puis comme directeur de 2007 à 2009 et par la suite, comme bénévole, notamment lors du commodorat de sa conjointe Kathleen Chen.

Il a donné un autre sens à ses convictions en matière d'environnement en devenant conseiller municipal de 2009 à 2011 et continue à formuler ses avis sur les dossiers chauds en cette matière.

JEAN-FRANÇOIS MEUNIER

Établi au lac depuis 1994, il prend rapidement conscience de sa fragilité. Il n'hésite pas à s'impliquer dans le dossier de la protection de l'environnement et est co-fondateur de l'APPELS avec Paule Veilleux et Paul Isabelle.

Amateur de sports nautiques, il participe tant comme acteur que comme organisateur aux compétitions de voiles et de canoë-kayak. En 2005, à titre de directeur de l'Association nautique, il présente la candidature de lac Sergent comme ville-hôtesse du Cloverleaf. En 2007, il est commodore de l'Association. À partir de 2005, il est administrateur de Canoë-kayak Québec, dont il devient président en 2009. À ce titre, il contribue au succès des Championnats canadiens à Montréal de 2005 et de 2013 et à Sherbrooke en 2009 et aux Championnats Pan-Américains de 2008 à Montréal. Il est l'instigateur de la Coupe du Lac-Sergent présentée annuellement depuis 2009 lors des Championnats de canoë-kayak de vitesse.

Une coupe précieuse

Le 14 juin dernier, M. André Samson faisait un don précieux à la Ville de Lac-Sergent. En effet, il remettait au maire la Coupe Jean-Marie Landry.

Cette coupe récompensait les champions de courses de voiliers, tenues au lac dans les années 1930 et 1940.

Elle honorait Jean-Marie Landry, qui fut l'un des pionniers de notre ville et grand amant du lac Sergent. M. Landry avait aussi une autre passion : l'aviation. Il fut l'un des premiers Québécois à détenir un permis de vol après ses études auprès du célèbre aviateur Louis Blériot en France.

La personne qui remportait cinq fois le championnat annuel pouvait rapporter chez lui la coupe. C'est ainsi que le père d'André, Horace Samson, a toujours conservé ce trophée jusqu'à son décès, puis elle a été remise à son fils qui l'a gardée comme un souvenir de famille. Horace Samson a possédé un chalet à Lac-Sergent de 1937 à 1954.

La Coupe Jean-Marie Landry revient donc au bercail après 70 ans. Le maire l'a présentée aux participants du Souper du Commodore le 27 juin et de la cérémonie de remise des Médailles au Mérite et au Bénévolat le 29 août. Depuis, elle est exposée dans une vitrine à l'Hôtel de Ville.

Grand merci à M. André Samson pour son geste généreux.

Mot du comité de construction du réseau d'égout collecteur

Le mandat qui nous a été confié est d'assister le conseil municipal dans le projet de construction d'un réseau d'égout collecteur pour notre ville.

Les membres de notre comité sont :

- Mario Emond président du comité
- Paul Isabelle coordonnateur de projet
- Gilles Lacouline ingénieur civil toujours en service
- Gaston Meunier,ingénieur civil retraité
- Hélène Michaud participante
- Denis Racine participant
- Gilles Robitaille,ingénieur civil retraité
- Alain Royer participant

Le comité fait avancer le projet et il fait le lien entre la firme d'ingénierie et la municipalité.

Il fait des recommandations au conseil de ville et voit à ce que le projet avance selon le calendrier convenu.

Notre but est d'être capable de fournir des réponses les plus éclairées possibles basées sur des arguments validés par des experts en la matière.

Mario Emond
Président comité de construction
du réseau d'égout collecteur

Mot de l'Association nautique de Lac Sergent

Bonjour,

« La joie de vivre » est le slogan de notre ville, quelques mots simples qui représentent bien ce que nous y vivons et ce que les Sergentois souhaitent préserver. L'Association nautique du Lac Sergent s'inscrit parfaitement dans l'esprit de ce slogan. Une association qui a été mise au monde il y plus de cent ans par des résidants passionnés partageant une même *« joie de vivre »* et une volonté commune de contribuer à la perpétuer en rassemblant, en divertissant et en faisant des sports nautiques !

C'est cette même ferveur qui anime les bénévoles qui s'impliquent encore à ce jour dans ce beau regroupement qu'est l'ANLS. Des gens comme vous et moi qui ont à cœur de poursuivre une tradition, certes, mais qui ont surtout la motivation de faire profiter nos jeunes durant l'été d'une panoplie d'activités des plus animées. Un club nautique où rire et avoir du plaisir tous les jours est chose connue !

Ainsi, à l'été 2016, notre association récidive en organisant et en coordonnant des activités sociales, communautaires et sportives, notamment le très apprécié camp de jour ainsi que le club de canotage. Alors que l'été est encore loin, sachez que les bénévoles impliqués au bureau de direction de l'Association nautique ont déjà débuté le travail au sein des divers comités : communications, camp de jour, club de canotage, finances et activités sociales sont du nombre. Pour cela, je peux compter sur une équipe unique et talentueuse, des gens qui s'impliquent sans compter : Kathlyne Giguère, Jean Côté, Anik Dolan, Daniel Piché, Marie-Claude Cantin, Mélanie Dolan, Sonia Plamondon, Geneviève Gagné, Josie-Anne Parent et Liza Racine.

Je profite de l'occasion pour remercier la Ville pour son soutien financier ainsi que sa précieuse collaboration. Nos élus saisissent bien la valeur ajoutée d'avoir au sein de la communauté une équipe dévouée de bénévoles.

Nous profitons de la parution du Jaseur pour vous inviter à inscrire dès maintenant quelques dates à votre calendrier 2016 :

- Emplois estivaux : Affichage de postes : le 1er février 2016 / Dépôt des candidatures : le 29 février 2016
  Site internet de l'Association nautique du Lac Sergent

- Cabane à sucre : le samedi 26 mars 2016 de 14 h à 16 h
  Club nautique

- Inscriptions au camp de jour et club de canotage :

  - À partir du 1er février 2016 sur le site de l'Association nautique du Lac Sergent : lac-sergent.com

  - Au plus tard le samedi 4 juin de 13 h à 15 h au Club nautique

Au plaisir de fraterniser. Bonne et heureuse année 2016 !

La Commodore de
l'Association nautique Lac Sergent,
Lucie Charland

Projet respire du Comité Vas-y

Ce projet a comme objectif principal de supporter les proches aidants qui prennent soin d'une personne atteinte de troubles de mémoire (léger/ modéré) et qui souvent attendent trop longtemps pour demander de l'aide. Nous leur offrons du répit chaque mercredi et 2 samedis par mois afin de se ressourcer et de bénéficier d'un temps libre.

Savez-vous que 63% des proches aidants meurent avant ceux aidés à cause des problèmes physiques et mentaux?

Notre deuxième objectif important comprend des activités de stimulation cognitive pour les personnes atteintes et qui visent à maintenir et à maximiser leurs capacités dans un environnement conçu pour répondre à leurs besoins, habiletés et leurs intérêts.

Nos activités sont gratuites (sauf la dîner) et un service de transport est disponible (frais applicables selon le territoire).

Ce projet est financé par L'APPUI de la Capitale Nationale

Inf : Marc Norris
418 337-4454, poste 24

Carrefour F.M. Portneuf

Organisme communautaire offrant différents services pour les familles

monoparentales, les familles re-composées et les personnes seules de la région de Portneuf.

- Accueil, écoute et références ;
- Cuisines collectives ;
- Cafés-causeries à St-Raymond et Donnacona ;
- Service d'accompagnement individuel en situation de rupture conjugale;
- Cuisines créatives ;
- Conférences ;
- Activités familiales;
- Ateliers d'information ;
- Ateliers de cuisine enfant(s)-parent ;
- Accès à internet & prêt de livres.

Bienvenue à tous!

Pour plus d'informations ou pour connaître nos activités, n'hésitez pas à communiquer avec nous, nous suivre sur Facebook ou sur notre site Web.

165, rue St-Ignace, St-Raymond (Québec) G3L 1E7
Tél : **418 337-3704** ou **1-888-337-3704** (sans frais)
carrefourfmportneuf@globetrotter.net
www.carrefourfmportneuf.com

Service du Greffe

Envoi du compte de taxes 2015

La distribution des comptes de taxes s'effectuera à compter du 30 janvier 2016. Cette année encore, il vous sera possible de payer en quatre versements :

- ☞ 29 février 2016;
- ☞ 15 avril 2016;
- ☞ 1 juin 2016;
- ☞ et 1 septembre 2016

Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 418-875-4854. ***Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !***

Séances du conseil municipal

Troisième lundi de chaque mois
19h30 Club Nautique / Hôtel de Ville

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: **9H00 À 16H30**
Vendredi: **9H00 À 16H00**

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.

POUR TOUTE URGENCE : COMPOSER LE 9-1-1.

Comment nous rejoindre ?

1525, chemin du Club-Nautique
Ville de Lac-Sergent, (Québec) G0A 2J0
Tél. : 418 875-4854
télécopieur : 418 875-3805
Courriel : lac-sergent@derytele.com
Site Internet : www.villelacsergent.com

FERMÉ

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes:

Du 23 décembre 2015 jusqu'au 5 janvier 2016

Nous serons de retour le mercredi 6 janvier 2016 à 9h00

Je vous souhaite à tous, Sergentoises et Sergentois, un heureux et féerique temps des Fêtes et une année 2016 très prospère!

Josée Brouillette,
directrice générale et secrétaire-trésorière

RRGMRP
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Collecte spéciale des sapins de Noël

Pour que votre arbre soit ramassé, vous devez :

- Enlever toutes les décorations ;
- Couper le sapin s'il a une longueur de plus de 7 pieds ;
- Placer le sapin, dégagé de la neige et de la glace, en bordure de rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6 h le jour de la collecte.

Note : Les sapins peuvent aussi être apportés aux écocentres de Neuville, de Saint-Raymond et de Saint-Alban.

Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume des déchets voués à l'enfouissement. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux et serviront à la valorisation énergétique.

Consultez votre calendrier des collectes sur **laregieverte.ca**

Merci de votre collaboration.

Calendrier des collectes
Lac Sergent
2016

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 D	6	7	8	9
10	11	12 R O	13	14	15	16
17	18	19 D S	20	21	22	23
24 31	25	26 R	27	28	29	30

Février

D	L	M	M	J	V	S
	1	2 D	3	4	5	6
7	8	9 R	10	11	12	13
14	15	16 D O	17	18	19	20
21	22	23 R	24	25	26	27
28	29					

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1 D	2	3	4	5
6	7	8 R	9	10	11	12
13	14	15 D O	16	17	18	19
20	21	22 R	23	24	25	26
27	28	29 D	30	31		

Avril

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 R	6	7	8	9
10	11	12 D	13	14	15	16
17	18	19 R O	20	21	22	23
24	25	26 D O	27	28	29	30

Mai

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3 R O	4	5	6	7
8	9	10 D O	11	12	13	14
15	16	17 F R O	18	19	20	21
22	23	24 D O	25	26	27	28
29	30	31 R O				

Juin

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7 E D O	8	9	10	11
12	13	14 R O	15	16	17	18
19	20	21 D O	22	23	24	25
26	27	28 R O	29	30		

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 D O	6	7	8	9
10	11	12 R O	13	14	15	16
17	18	19 D O	20	21	22	23
24 31	25	26 R O	27	28	29	30

Août

D	L	M	M	J	V	S
	1	2 D O	3	4	5	6
7	8	9 R O	10	11	12	13
14	15	16 D O	17	18	19	20
21	22	23 R O	24	25	26	27
28	29	30 D O	31			

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6 R O	7	8	9	10
11	12	13 E D O	14	15	16	17
18	19	20 R O	21	22	23	24
25	26	27 D O	28	29	30	

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 R O	5	6	7	8
9	10	11 D O	12	13	14	15
16	17	18 F R O	19	20	21	22
23 30	24 31	25 D O	26	27	28	29

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
		1 F R O	2	3	4	5
6	7	8 D O	9	10	11	12
13	14	15 F R O	16	17	18	19
20	21	22 D O	23	24	25	26
27	28	29 R	30			

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6 D	7	8	9	10
11	12	13 R O	14	15	16	17
18	19	20 D	21	22	23	24
25	26	27 R	28	29	30	31

RRGMRP

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714
www.laregieverte.ca

- S — Sapins de Noël
- D — Déchets
- O — Matières organiques
- F — Herbes et feuilles
- R — Matières recyclables
- E — Encombrants (gros rebuts)